



L'essentiel

LOI DE FINANCES 2019



1

Dématérialisation de la procédure de délivrance du sursis de paiement en matière contentieuse

2

Rationalisation des conditions de délivrance du moratoire

3

Dématérialisation du dépôt de la DSF pour les entreprises relevant d'une unité de gestion spécialisée

4

Elargissement de l'assiette fiscale notamment le relèvement du taux de la taxe d'abattement de 2.5% à 4%

5

Suppression de l'exonération de la TVA sur les contrats et les commissions d'assurances

6

Renforcement du régime de promotion des zones économiquement sinistrées, par l'institution d'un crédit d'impôt de 30%